



REGLEMENT INTERIEUR DE L'AGA

INSCRIPTION

L'inscription au club de tout gymnaste implique :

Un **dossier d'inscription** à remplir et à remettre lors des permanences prévues à cet effet

Un **questionnaire de santé** à remplir à chaque début d'une nouvelle saison sportive

Le règlement intérieur à signer par les parents et le/la gymnaste

L'acquiescement de la cotisation annuelle, qui comprend notamment la licence FFGYM.

Les adhérents participent à un Projet Sportif, ainsi **aucun remboursement ne sera possible en cours d'année** si :

-vous ou votre enfant décidez de quitter le Club.

-votre enfant est exclu du club suite à des problèmes de comportement, violences etc...

Un remboursement pourra être effectué uniquement dans les cas suivants :

-Déménagement de la famille en cours de saison sportive

-Cas de force majeure

Le remboursement sera calculé au prorata du temps de pratique effectué (hors licence).

ENTRAINEMENTS

Les gymnases ne sont pas ouverts au public. Seuls les gymnastes y ont accès durant l'entraînement, uniquement accompagné(e)s de leur entraîneur.

Il est demandé aux parents de ne pas être présents durant les entraînements.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur en déposant leur enfant lors de l'entraînement. **Nous demandons donc à ce que les enfants soient déposés auprès de l'entraîneur à l'intérieur du gymnase.**

Les gymnastes sont sous la responsabilité de l'entraîneur pendant toute la séance, ils ne doivent en aucun cas sortir seuls du gymnase. De ce fait, **nous demandons aux parents de venir chercher leurs enfants directement auprès de l'entraîneur à la fin du cours et d'informer celui-ci de leur départ.**

L'AGA décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces règles.

Les horaires doivent impérativement être respectés par les entraîneurs, les gymnastes et les parents. **Tout retard ou absence doit être impérativement signalé à l'entraîneur via le groupe Whatsapp créé à cet effet.** Après 3 absences non justifiées, l'entraîneur se réserve le droit de refuser l'enfant en cours.

L'accès au vestiaire est strictement interdit à tous les adultes (parents, entraîneurs, bénévoles) et uniquement réservé aux gymnastes présents pour leur entraînement.



Les gymnastes n'ont l'autorisation de s'y rendre durant l'entraînement que sur demande auprès de l'entraîneur, de manière exceptionnelle et durant un laps de temps le plus court possible.

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée, à savoir :

Pour les groupes Babys et Loisirs : a minima leggings et t-shirt, ou tenue de gymnastique

Pour les groupes compétition : tenue de gymnastique

Il est indispensable que les gymnastes aient avec eux une gourde d'eau.

Les gymnastes sont tenu(e)s de s'attacher les cheveux.

Le port de bijoux type collier, bracelet, montre, bague et boucles d'oreilles pendantes est interdit pour des raisons de sécurité.

Il est demandé à ce que les gymnastes n'emmènent pas d'objets de valeur lors des entraînements. **Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite durant l'entraînement. Son utilisation pourra faire l'objet d'un avertissement, voire d'une exclusion du cours de la part de l'entraîneur.

Il est strictement interdit de manger pendant les entraînements.

Chacun veillera au respect et donc à la bonne utilisation du matériel de gymnastique. **Il est strictement interdit aux adultes et enfants d'utiliser le matériel de gymnastique en dehors de l'entraînement et sans la présence d'un entraîneur du club.** De la même manière, il est interdit d'aller sur le praticable en dehors des entraînements.

Par ailleurs, il est strictement interdit aux entraîneurs, salariés ou bénévoles, d'utiliser les locaux ainsi que le matériel de gymnastique à des fins personnelles sans autorisation préalable du Comité directeur. L'accès aux gymnases aux horaires prévus par le planning établi en début d'année est strictement réservé aux entraîneurs et gymnastes.

À la fin de l'entraînement, tous les gymnastes participent au rangement du matériel. L'aide des parents est toujours la bienvenue.

OBJECTIFS DU CLUB

Les entraîneurs mettent tout en œuvre pour faire progresser les gymnastes dans les différents domaines : coordination motrice, construction et structure du schéma corporel et spatial, enrichissement de la relation de l'individu à la musique et au mouvement, la confiance en soi, la prise de risque. **Les objectifs sont adaptés aux possibilités motrices et psychologiques propres à chacun.**

Les gymnastes sont répartis dans les différents groupes par les entraîneurs en fonction de considérations techniques, de la motivation et de la disponibilité des gymnastes et de leurs parents. **La gestion des groupes appartient à cet encadrement et lui seul est habilité à modifier les affectations dans les différents groupes.**



La répartition a lieu en début d'année sportive et fait l'objet d'une validation par le Bureau de l'association.

Des prises de vue peuvent être effectuées par des membres de l'association dans le cadre des activités. Les photos pourront être publiées sur le site du club ainsi que sur les réseaux sociaux, dans le but d'information ou de promotion des activités de l'association. Conformément à la loi, l'adhérent peut donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et dispose du droit de retrait s'il le souhaite.

Un comportement correct, de la bienveillance ainsi que le respect des autres et des entraîneurs est exigé durant les séances d'entraînement de la part des gymnastes mais également des adultes. En effet, pour progresser, la pratique de la gymnastique nécessite du travail, de la rigueur et du respect les uns envers les autres dans un climat de confiance.

En cas de difficultés avec un(e) gymnaste, l'entraîneur en informera les parents, et proposera un entretien avec la présence du président du club afin de trouver la meilleure solution quant à cette difficulté.

STAGES

Pendant les vacances scolaires, des stages peuvent être organisés pour certains groupes. La proposition de ces stages est à la discrétion de l'entraîneur, en fonction notamment de la motivation et du sérieux des gymnastes.

COMPETITIONS

Tout gymnaste inscrit à une compétition (équipe, individuelle, proximité) devra respecter son engagement.

Aucune absence ne sera acceptée, sauf cas de force majeure.

Les gymnastes engagées dans une compétition par équipe doivent obligatoirement porter le justaucorps du club lors de celle-ci. **Il doit être acheté auprès du club en début de saison.**

Les dates des compétitions sont indiquées aux parents dès leur connaissance.

Tous les déplacements, frais d'hébergement et repas lors des compétitions sont à la charge des adhérents.

Un comportement correct (respect des autres et des entraîneurs) est exigé durant les séances d'échauffement ainsi que sur les plateaux de compétitions.

La présence des gymnastes lors des palmarès clôturant une compétition est obligatoire. En cas d'empêchement, l'entraîneur doit en être averti avant le début de la compétition.

Les entraîneurs sont chargés de sélectionner les participant(e)s aux compétitions individuelles et de composer les équipes. **Leur décision est sans appel et ne peut être contestée.**



ACCIDENT

En cas de malaise ou d'accident, les dirigeants peuvent appeler un service de secours ou diriger l'adhérent vers le service hospitalier le plus proche.

Ce règlement a été mis en place afin d'assurer le bon déroulement de la pratique de la gymnastique au sein du club. Les entraîneurs, dirigeants et bénévoles veilleront à son respect.

Le non-respect de ce règlement peut entraîner des sanctions, à savoir :
L'avertissement oral, puis écrit
L'interdiction de la pratique de manière temporaire
L'exclusion définitive.

En signant ce règlement, je certifie avoir pris connaissance de celui et m'engage à le respecter.

Fait à Marignier, le

Signature des parents

Signature du gymnaste